

FAVORISER LA PERSEVERANCE EN FORMATION INITIALE ET SECURISER LES PARCOURS TOUT AU LONG DE LA VIE

<p>Contexte et enjeux</p>	<p>Dès la formation initiale, la fluidité des parcours constitue un gage de réussite pour la diplomation, l’insertion professionnelle et la poursuite d’étude. Elle passe par la capacité à offrir des réponses en termes de réorientation, de diversité de parcours, d’accès et de réussite en enseignement supérieur.</p> <p>S’agissant des actifs, plusieurs éléments de contexte plaident en faveur d’une fluidité plus importante des parcours de formation tout au long de la vie.</p> <p>Tout d’abord, le faible taux de chômage qui induit une tension dans de très nombreux métiers et rend nécessaire une adaptation rapide de l’appareil de formation.</p> <p>Ce sont ensuite les évolutions technologiques et organisationnelles, ainsi que la transition environnementale qui modifient les métiers et accroissent le risque d’obsolescence des compétences. Cela induit, d’une part, un besoin de se former à intervalles réguliers pour les salariés comme pour les demandeurs d’emploi et, d’autre part, la nécessité de faire valoir l’ensemble de leurs compétences, qu’elles soient acquises en formation, en emploi ou dans un cadre extra-professionnel (engagement associatif, sportif, etc.)</p> <p>Enfin, l’allongement des carrières et le changement de la représentation liée au travail favorisent également les reconversions professionnelles, ce qui renforce les besoins en formation. Dans ce contexte, l’un des enjeux de la formation tout au long de la vie consiste à articuler autant que faire se peut les besoins exprimés par les entreprises et les projets individuels de formation.</p> <p>Par ailleurs, l’accès à l’information et à la formation est inégal, ce qui pose le rôle crucial du conseil en évolution professionnelle (CEP) : la coordination des différents opérateurs et leur capacité à toucher tous les publics constituent un enjeu fort.</p> <p>Enfin, ces parcours de formation doivent être sécurisés dans un contexte d’augmentation du coût de la vie. Les freins périphériques à la formation (logement, mobilité, enfants à charge, etc.) peuvent conduire à un arbitrage en faveur de l’emploi plutôt que de la formation. La question du financement de ces parcours de formation doit donc faire l’objet d’une attention particulière de la part des différents acteurs.</p>
<p>Objectifs et résultats attendus</p>	<p>Dans le cadre de la formation initiale</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser les passerelles et les possibilités de réorientation pour limiter le décrochage ; ▪ Diversifier les possibilités de parcours dans le cadre de la voie professionnelle ; ▪ Conforter l’articulation entre enseignement secondaire et enseignement supérieur. <p>Dans le cadre de la formation tout au long de la vie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer des parcours de formation adaptés et réactifs ; ▪ Assurer la bonne information sur ces parcours à destination de tous les publics ; ▪ Sécuriser les parcours de formation par le financement et l’adaptation aux publics visés ; ▪ S’appuyer sur les nouvelles modalités de reconnaissance des compétences et la validation des acquis de l’expérience (VAE) simplifiée, pour adapter les parcours en tenant compte des compétences déjà acquises ; ▪ Favoriser le développement de VAE collectives à visée professionnalisante dans un métier. <p>L’ensemble de ces objectifs tiendront compte des enjeux de l’égalité F/H.</p>
<p>Description</p>	<p>Afin d’atteindre ces objectifs, il convient de :</p> <p>En matière de formation initiale</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les passerelles en formation initiale scolaire (entre voie générale et technologique et voie professionnelle, au sein même de la voie professionnelle et entre Education nationale, Enseignement agricole et Enseignement maritime) :

- Conforter les passerelles et mieux informer les jeunes et les familles sur les possibilités en termes de réorientations ;
- Intégrer le droit au changement d'orientation, la fluidité des parcours et les poursuites d'études après le bac professionnel dans l'élaboration de la carte régionale des formations professionnelles initiales (lien chantier 3).
- Proposer des parcours articulant voie scolaire et apprentissage :
 - Favoriser la mixité des parcours (statut scolaire apprentissage) au sein des établissements scolaires ;
 - Conforter les suites de parcours en certificat de spécialisation (CS) en formation agricole.
- Favoriser l'innovation dans la forme scolaire et le développement de pratiques pédagogiques adaptées au service de la persévérance scolaire ;
- Renforcer les Parcours aménagés de formation initiale (PAFI) visant à prévenir l'abandon scolaire précoce des élèves de 15 à 18 ans, en développant une offre de service thématique accompagnée (écologie, humanitaire, découverte des métiers etc.) favorisant l'acquisition de nouvelles compétences, notamment personnelles ;
- Conforter l'articulation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur (lien au volet ESR) dans une ambition d'accès à l'enseignement supérieur pour toutes et tous (BRIO, cordées de la réussite, etc.) ;
- Accompagner l'intégration des jeunes à besoins spécifiques en formation initiale professionnelle ;
- En matière de remédiation des décrocheurs scolaires :
 - Engager les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) dans l'élaboration d'un plan d'actions en réponse aux spécificités de leur territoire d'intervention ;
 - Développer le repérage des jeunes apprentis en situation de décrochage et renforcer l'implication des acteurs territoriaux de l'apprentissage et leur articulation avec les PSAD ;
 - Poursuivre l'élargissement des partenariats des PSAD pour favoriser l'identification des jeunes et ouvrir les possibilités d'accompagnement, en particulier avec les acteurs du médico-social.

En matière de formation continue des demandeurs d'emploi

- A partir des expériences menées dans le cadre du PRIC, proposer aux personnes en recherche d'emploi des parcours de formation « sans couture » intégrant :
 - Des séquences de formation relatives au renforcement des compétences socles, si possible contextualisées à certains secteurs d'activités, et au développement des « savoirs être » ;
 - Un module d'accompagnement à la qualification (immersion en centre de formation qualifiant) ;
 - Des modules favorisant l'acquisition des prérequis avant l'entrée en formation qualifiante ;
 - Le cas échéant, des modules de formation qualifiants ;
 - Une sécurisation financière pendant ce parcours ;
 - Une réponse adaptée aux spécificités territoriales.
- Mieux prendre en compte les contraintes des demandeurs d'emploi :
 - Proposer aux organismes de formation d'adapter les horaires de formation notamment pour les parents isolés (conciliation vie familiale – vie professionnelle – égalité Femmes-Hommes) ou pour les publics en situation de handicap par exemple ;
 - Accentuer les modalités de formation à distance au sein de tiers-lieux proposant également une médiation auprès des publics et une animation avec les centres de formation.
- Expérimenter de nouvelles modalités d'achat de ce type de parcours (tel que le SIEG) :

- Assurer le portage par une seule entité ;
- Faciliter, ainsi, l'identification d'un « référent unique » de parcours.

En matière d'accompagnement à l'évolution professionnelle

- Positionner le Conseil en évolution professionnelle comme un véritable outil de sécurisation des parcours des actifs :
 - Renforcer le recours au conseil en évolution professionnelle (CEP) notamment au niveau de l'entreprise et des salariés, notamment les moins qualifiés ;
 - Articuler plus formellement le conseil en évolution professionnelle avec les autres dispositifs : les entretiens professionnels, le compte personnel de formation, le maintien dans l'emploi des seniors, les financements de formation, etc.

De manière transversale, pour permettre ces rebonds et cette construction de parcours professionnels tout au long de la vie, accompagner les publics à identifier et valoriser leurs compétences

- Sur la base d'une première expérimentation de badges numériques, poursuivre le déploiement des nouvelles modalités de reconnaissance des compétences ;
- Prendre en compte les évolutions attendues concernant la VAE afin de diversifier et d'élargir le nombre de bénéficiaires, développer de nouveaux liens entre formation et VAE, réduire le taux d'abandon et favoriser la réussite des parcours (construction d'un service public de la VAE à l'échelle régionale ; mise en place d'un accompagnement en amont de la recevabilité, etc.) ;
- Développer de nouveaux liens entre formations et VAE pour aller jusqu'au bout d'une VAE simplifiée grâce à l'accompagnement et ouvrir les moyens de compléments d'heures de pratique.

Partenaires associés	Région, Etat (DREETS et autorités académiques), Partenaires sociaux, Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique (MIJEC), GREF Bretagne, Organismes de formation, Structures d'accompagnement des publics/Opérateurs du CEP (Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, Points accueil emploi, etc.), Entreprises, Conseil de l'égalité F/H
Liens avec d'autres chantiers	<p><u>Au sein du CPRDFOP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chantier 2 - Permettre à chacun.e d'être acteur.trice de son avenir professionnel ▪ Chantier 3 - Faire de la carte des formations professionnelles un outil dynamique d'accompagnement des parcours et des transitions <p>Chantier 4 – Développer et sécuriser les parcours d'insertion par l'alternance</p>
Commissions CREFOP référentes	Commission Orientation tout au long de la vie Commission Formation